

Cen

FRG

1544

PRÉCIS

DE LA RÉPONSE DU ROI

AUX ÉTATS DE BRETAGNE;

ET

RÉPONSE

DES ÉTATS

DE BRETAGNE

A CELLE DU ROI.



P R É C I S**DE LA RÉPONSE DU ROI****AUX DÉPUTÉS****DU PARLEMENT DE BRETAGNE.**

J'AI seul le droit de donner la loi à mes Sujets ; ce n'est point aux Magistrats à s'opposer au bonheur de mes Peuples ; c'est pourquoi je suis très-mécontent de votre conduite. Retournez chez vous. Je ne suis pas moins mécontent des Etats ; dites-leur qu'il ne leur est point permis de s'assembler sans ma permission. Vous leur direz aussi qu'ils peuvent compter sur mon indulgence ; mais qu'ils doivent être persuadés que l'indulgence des Rois a son terme.

29 20 29
NOV 20 1889

R É P O N S E
DES ÉTATS DE BRETAGNE
A CELLE DU ROI.

SIRE,

LA Nation Bretonne ne cherche point à rendre le Comte de Thiars responsable des hostilités que vos Ministres ont fait commettre dans la Province.

Son seul tort est de s'être chargé d'ordres qu'il ne connoissoit pas.

La Commission intermédiaire a eu raison de ne pas exécuter les ordres qui lui ont été remis par le Comte de Thiers : ce Corps a la liberté de l'examen ; il les a trouvés injustes.

Les motifs de son refus étoient gravés dans le cœur de tous les Bretons : sa généreuse résistance, bien loin d'inquiéter vos Peuples, les a rassurés sur l'autorité des Edits que votre Garde des Sceaux a publiés en votre nom.

Nous sommes très-convaincus que les troupes qui inondent la Province ne sont point venues *pour la défendre contre elle-même* ; elles sont venues au contraire pour, en protégeant l'enregistrement illégal, ménager à M. de Lamoignon, cette réponse : *tout a été enregistré sans bruit.*

Vos Soldats ne pouvoient protéger le Citoyen soumis & tranquille ; leur présence l'avoit révolté ; il ne voyoit plus dans ces vils esclaves du despotisme les défenseurs de ses foyers ; il voyoit des bourreaux, & son indignation alloit éclater.

Comment , en effet , la Nation Bretonne pouvoit-elle voir sans horreur que des enfans nourris dans son sein, qu'elle paie de la sueur du Cultivateur indigent & des larmes du Peuple , vinssent pour la déchirer & l'anéantir. La présence de vos Magistrats a retenu leurs bras , justement indignés de porter des fers odieux qui les déshonoroient : sans les tempéraments qu'ils prirent pour arrêter les progrès de l'effervescence , on auroit puni cette horde mercenaire qui ne tient plus à la Nation que comme un lierre rampant dont les rameaux parasites interceptent les sucs nourriciers de l'arbre qu'ils entourent. Ils ne pourroient en imposer qu'à celui qu'une fermentation passagere eût égaré ; mais la fermentation actuelle est l'ouvrage du patriotisme ; elle n'est point passagere comme l'état de ceux qui l'ont excitée.

D'ailleurs , le regne de l'illusion est fini pour les Peuples ; il n'est point fini pour les Rois.

La liberté de vos Sujets ne peut plus reposer

à l'ombre de *vo*tre *autorité*. Elle devrait y reposer sans doute , c'est une dette & non une grâce.

Autorité est un mot.

Chaque jour vos Ministres en absorbent une partie.

La souveraineté , qui est la somme totale de la liberté des Peuples , va devenir le gouffre où toutes les libertés particulières seront précipitées.

Ainsi le Monarque sera tout , les Sujets rien.

Vaine illusion ! Les Peuples d'aujourd'hui désireront toujours d'être quelque chose.

L'arrivée des troupes à Rennes ne prouve point que leur présence fût nécessaire ; elle prouve que les Magistrats , connoissant les droits de l'humanité , n'ont point voulu que les Citoyens vissent couler leur sang sous le fer des bourreaux dignes de le verser.

Soyez persuadé, SIRE , que vous trouverez toujours dans les Membres de la Commission des hommes généreux , toujours prêts à résister ,

bien au-dessus de ces stipendiaires infames qui se croient dispensés de raisonner.

La conduite de vos Magistrats sera toujours la même, quand les mêmes circonstances reparoîtront.

Ils sont Citoyens, braves & généreux; jamais les menaces ne pourront les ébranler.

Vos peuples ne suspectent plus votre bonté; depuis long-temps les dispositions de votre cœur leur sont connues. Vos Edits désastreux leur prouvent seulement de plus en plus *que les Rois ne vivent pas de peu*, comme l'a dit un vieux Philosophe françois.

Descendez un instant de ce Trône qui vous défend contre le sentiment de la pitié; faites quitter à vos Ministres ces Palais somptueux, où l'on consume avec effort les revenus de la misère publique. Venez consulter avec eux l'homme infortuné expirant sur la charrue qui nourrit l'État. Venez prononcer devant lui le nom de son Souverain.

L'impression seule que fera ce nom sur son visage fera l'éloge ou la censure de votre administration.

La voix du courtisan peut s'accorder au ton que lui donne la politique ; mais celle de l'homme simple ne s'accorde qu'avec la vérité.

Le Procureur-Syndic des Etats n'a point calomnié des Edits ; il a dit vrai : les suites de cette crise violente le justifieront.

Si la Nation accepte forcément vos Edits , dès-lors le Gouvernement François sera déshonoré aux yeux de la postérité ; ce ne sera plus ce corps ferme & robuste , dont les membres vigoureux prendront la défense de leur chef ; ce sera un corps sec & décharné dont la tête même absorbera la substance de ses membres.

Ne vous y trompez pas , SIRE , la gloire & la force des Etats ont toujours été en proportion avec la prudence & la vertu de ceux qui les ont gouvernés.

Quand le Gouvernement est doux , les

Peuples sont des hommes , ils sont des héros.

Mais quand il s'affaïffe sous le poids de la tyrannie , les Sujets sont souples , sans énergie , sans courage.

Des Gentilshommes se sont assemblés en grand nombre & sans permission.

Parce qu'ils n'en avoient pas besoin pour vouloir le bien public ;

Parce qu'ils connoissoient le prix de le liberté ;

Parce qu'ils savent qu'on doit désarmer l'ambition de ses chefs , & chercher à la priver de la force dont elle voudroit abuser ;

Parce qu'ils savent enfin que c'est à la société qu'il appartient évidemment , dit un publiciste estimable , de régler la maniere dont elle veut être gouvernée , & de juger si les regles sont fidèlement observées. (Pacte social du Comte de Lauragais , deuxieme partie).

Les débris d'un Corps auguste , placé entre

le Monarque & ses Sujets, pour servir de frein à la licence, & de contrepoids à l'autorité, ont vu leurs assemblées détruites par ces gagistes serviles, dont l'emploi fait l'opprobre de ceux qui les commandent.

Les Magistrats ne sont point séditieux; ils sont zélés. Ils ne cherchent point à diminuer le respect & l'amour du Sujet pour son Prince; ils veulent instruire la Nation de ses droits, & prouver à l'Etat qu'ils connoissent leurs prérogatives.

Vous vous reposez sur votre Chancelier du bonheur de vos Sujets; & dans l'obscurité du cabinet, il forge des fers pour les opprimer.

Vous l'avez associé à la Législation, & ce nouveau Machiavel vous fait commettre les actes d'un tyran & non d'un législateur.

Il vous en impose, SIRE; il a concerté la ruine de la Couronne avec ce Prêtre ambitieux, qui vous répète, sans doute, que Votre Majesté ne peut être coupable devant Dieu, tant qu'Elle suivra l'avis de son Conseil.

Les réformes, qu'il prétend être désirées depuis long-temps, ont jetté l'alarme & le désespoir.

La fermentation augmente sensiblement ; elle préface les effets les plus funestes ; & bientôt, voyant l'énormité des maux qui menacent la France, vos Sujets diront : Ton regne est fini, nous ne te voulons plus pour Maître.

Vous faurez alors, SIRE, que *si l'indulgence des Rois doit avoir pour terme le moment où le bien public commenceroit à en souffrir*, le terme de l'amour des Peuples est le moment critique où les tyrans essayent de porter les derniers coups à la liberté.





